



Commune de La Roche

1634 La Roche (FR)
Tél. 026 413 90 40
commune@la-roche.ch

PROCÈS-VERBAL Assemblée communale du 12 décembre 2024

Lieu : Salle «La Berra» du bâtiment administratif
Route de la Gruyère 9, 1634 La Roche

Heure : 20h00

Présidence : M. Bertrand Gaillard, syndic

Secrétariat : Mme Elodie Repond, secrétaire

Présents : 77 (y compris le Conseil communal)

Auditeurs : 5

Excusé : 0

TRACTANDA

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2024** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)
2. **Budget 2025 du Foyer St-Joseph**
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.1.1 Présentation
 - 2.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.2 Budget d'investissement
 - 2.2.1 Présentation
 - 2.2.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2025
3. **Règlement des finances du Foyer St-Joseph – Présentation et approbation**
4. **Budget 2025**
 - 4.1 Budget de fonctionnement
 - 4.1.1 Présentation
 - 4.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.2 Budget d'investissement
 - 4.2.1 Réfection de la route du Belvédère Etape 3
 - 4.2.2 Réfection de la route communale de la Brèteneire partie supérieure
 - 4.3 Rapport de la Commission financière

4.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2025

5. Modification des statuts de la Corporation Berra-Gibloux – Présentation et approbation

6. Gouvernance communale

6.1 Conseil général

6.2 Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031

7. Divers

Ouverture de la séance

M. Bertrand Gaillard, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants en les remerciant de leur présence.

M. Bertrand Gaillard déclare que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive. Les enregistrements, sons et images sont interdits sans l'accord de l'Assemblée.

M. Bertrand Gaillard annonce que cette assemblée a été légalement convoquée par l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle du 29 novembre 2024, dans le Messenger, dans l'Expression villageoise distribuée à la population, au pilier public et sur le site internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des remarques sur le tractanda de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune autre remarque au sujet de la convocation. Le tractanda est accepté tel que présenté.

M. Bertrand Gaillard annonce que le Conseil communal souhaite amener une modification à l'ordre du jour. Afin de pouvoir se libérer pour des raisons professionnelles, **Mme Sophie Collaud**, Directrice du Foyer St-Joseph, désire présenter les points en lien avec le Foyer St-Joseph en premier, soit avant le budget communal.

Le tractanda est accepté en tenant compte de la modification proposée par le Conseil communal.

Nomination des scrutateurs

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.

5 personnes sont présentes à cette assemblée communale.

Il procède ensuite à la nomination des scrutateurs. Il s'agit de :

- **M. Sébastien Bapst**
- **M. Jacques Brodard**
- **M. Baptiste Kolly**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2024

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2024, vote à mains levées :

APPROBATION : 77

CONTREPARTIE : 0

ASBTENTION : 0

2. Budget de fonctionnement 2025 du Foyer St-Joseph

2.1.1 Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Mme Sophie Collaud, Directrice du Foyer pour la présentation du budget 2025.

Soins et accompagnement	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Coûts soins	3 936 675.31		3 987 675.89		4 107 780.00	
Facturation soins LAMAL		2 423 125.60		2 728 135.89		2 828 585.00
Facturation accompagnement		1 514 158.40		1 266 540.00		1 299 900.00
Matériel LiMA	35 572.31	34 329.85	20 000.00	5 000.00	37 000.00	34 000.00
Sous total	3 972 247.62	3 971 613.85	4 007 675.89	3 999 675.89	4 144 780.00	4 162 485.00
Immeubles Zible A et B	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	produits	charges	produits	Charges	produits
Intérêts	83 076.52		120 000.00		90 000.00	
Amortissements	235 000.00		235 000.00		235 000.00	
Charges / locations	106 325.86	442 200.10	80 000.00	434 000.00	95 000.00	430 000.00
Sous total	424 402.38	442 200.10	435 000.00	434 000.00	420 000.00	430 000.00
Finances	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Amortissement immeubles	307 706.00		145 000.00		311 300.00	
Contrib des Communes	119 285.00	274 689.00	108 000.00	411 046.00	108 000.00	288 000.00
Att/Prél réserves		65 000.00		0.00		150 000.00
Sous total	426 991.00	339 689.00	253 000.00	411 046.00	419 300.00	438 000.00

Services hôteliers	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	990 542.86		890 115.00		1 108 400.00	
Charges soc. exploitation	205 481.55		229 131.00		246 900.00	
Frais de personnel	12 183.06		60 500.00		50 100.00	
Matériel médical Hsoins	4 474.80		10 000.00		5 000.00	
Produits alimentaires	168 196.97		153 550.00		168 000.00	
Cafétéria	16 296.81	61 044.20	16 700.00	30 000.00	17 000.00	52 000.00
Autres charges ménage	262 572.37		292 365.00		105 200.00	
Immeubles entretien	27 276.52		38 500.00		25 500.00	
Equipements entretien	42 311.78		40 000.00		45 000.00	
Achat d'équipements	19 936.81		30 000.00		30 000.00	
Eau, énergie	75 010.65		70 500.00		77 000.00	
Bureau et administration	64 862.55		53 150.00		61 200.00	
Autres charges/receettes	62 993.31	126 055.00	72 000.00	49 000.00	63 500.00	61 000.00
Taxes d'hébergement		1 838 750.00		1 800 000.00		1 847 000.00
Sous total	1 952 140.04	2 025 849.20	1 956 511.00	1 879 000.00	2 002 800.00	1 960 000.00
Récapitulatif	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Soins	3 972 247.62	3 971 613.85	4 007 675.89	3 999 675.89	4 144 780.00	4 162 485.00
Immeubles Zible A et B	424 402.38	442 200.10	435 000.00	434 000.00	420 000.00	430 000.00
Finances	426 991.00	339 689.00	253 000.00	411 046.00	419 300.00	438 000.00
Services hôteliers	1 952 140.04	2 025 849.20	1 956 511.00	1 879 000.00	2 002 800.00	1 960 000.00
Totaux	6 775 781.04	6 779 352.15	6 652 186.89	6 723 721.89	6 986 880.00	6 990 485.00
Résultat	3 571.11		71 535.00		3 605.00	

Mme Sophie Collaud précise qu'en 2025, le Foyer St-Joseph prévoit d'engager du personnel de nettoyage alors que jusqu'à maintenant, le service de nettoyage était assuré par une société externe. Ceci explique l'augmentation des salaires d'exploitation et la diminution du chapitre « Autres charges ménage ».

Le budget 2025 du Foyer St-Joseph prévoit un total de charges de CHF 6'986'880.- et un total de produits de CHF 6'990'485.-, soit un **bénéfice de CHF 3'605.-**.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2025 du Foyer St-Joseph.

2.1.2 Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph pour l'année 2025.

Au vu de l'équilibre des comptes présentés, la commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.

M. Bertrand Gaillard annonce que l'approbation du budget de fonctionnement se fera au point 2.3 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2025 ».

2.2 Budget d'investissement 2023 du Foyer St-Joseph

2.2.1 Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à **Mme Sophie Collaud** pour la présentation du budget d'investissement 2025.

	Durée de l'amortissement en années	Montant annuel de l'amortissement	Taux d'intérêts	Intérêts	Charges annuelles	Objets déjà votés, travaux en cours	Montant de l'investissement
<i>Foyer</i>							
Ordinateurs et imprimantes	4	2 500.00	1.00%	100.00	2 600.00		10 000.00
Machines et matériel de nettoyage	10	3 500.00	1.00%	350.00	3 850.00		35 000.00
6 Chambres supplémentaires	33	25 757.58	1.00%	8 500.00	34 257.58		850 000.00
<i>Zibie A et B</i>							
Réfection de la route	33	1 060.61	1.00%	350.00	1 410.61		35 000.00
<i>En cours</i>							
Totaux							930 000.00

M. Bertrand Gaillard précise que le projet de réfection de la route est reporté jusqu'à la finalisation des travaux de sécurisation relatifs au ruissellement.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget d'investissement 2025 du Foyer St-Joseph.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement du Foyer St-Joseph pour l'année 2025.

La commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2025 du Foyer St-Joseph

Approbation du budget de fonctionnement 2025

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière pour la lecture de son rapport. Il procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2025 du Foyer St-Joseph, vote à mains levées :

APPROBATION : 77
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Approbation du budget d'investissement 2025

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget d'investissement 2025 du Foyer St-Joseph, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 77
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

3. Règlement des finances du Foyer St-Joseph

M. Thierry Moret annonce que depuis le 1^{er} janvier 2021, toutes les communes, associations de communes et établissements doivent avoir un règlement des finances adopté par leur organe législatif respectif, puis approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

N'en disposant pas encore, **M. Thierry Moret** présente à l'assemblée communale le règlement des finances du Foyer St-Joseph. Ce règlement comprend notamment la limite d'activation des investissements, les compétences financières de la Commission de Direction en matière de dépense liée, crédit additionnel, crédit supplémentaire, le contrôle des engagements et l'entrée en vigueur rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2022.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de ce règlement.

Préavis de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son préavis.

*La commission financière a examiné le projet de règlement des finances du Foyer St-Joseph.
La commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce règlement.*

Approbation

M. Bertrand Gaillard demande à l'Assemblée communale si elle approuve le règlement des finances du Foyer St-Joseph, vote à mains levées :

APPROBATION : 77

CONTREPARTIE : 0

ABSTENTION : 0

4. Budget 2025

4.1 Budget de fonctionnement 2025

4.1.1 Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à **M. Thierry Moret**, conseiller communal responsable des finances.

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	792'902.99	111'542.08	832'680.00	101'000.00	824'797.00	103'000.00
1	ORDRE PUBLIC	199'950.67	163'176.90	157'745.95	96'080.00	148'612.32	96'080.00
2	FORMATION	2'561'214.88	506'204.73	2'710'426.65	529'640.00	2'842'025.30	548'715.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	622'630.74	14'149.19	618'213.35	20'050.00	596'662.89	21'950.00
4	SANTÉ	751'598.88	126'833.65	848'279.00	125'124.00	931'071.14	131'124.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'530'472.62	600'416.69	1'618'699.65	623'090.00	1'711'884.98	628'870.00
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	884'771.39	159'590.56	931'011.00	117'800.00	983'837.00	99'800.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	986'262.66	834'680.40	1'069'835.00	902'755.00	1'042'680.00	917'850.00
8	ÉCONOMIE	119'945.65	74'811.14	160'330.00	52'700.00	140'657.50	56'700.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	175'069.78	6'355'397.24	224'970.00	6'476'231.43	235'520.00	6'381'699.54
TOTALISATION		8'624'820.26	8'945'802.58	9'172'190.60	9'044'470.43	9'457'748.13	8'985'788.54
Résultat		321'982.32			127'720.17		471'959.59

M. Thierry Moret annonce que le budget 2025 présente une perte de CHF 471'959.59 pour un total de charges de CHF 9'457'748.13 et CHF 8'985'788.54 de revenus. Cette perte représente le 4,99 % des charges. En comparaison avec le budget de l'année 2024, les charges augmentent de 3.10% alors que les produits sont en diminution de 0.65%. Nous avons constaté une forte hausse des charges liées cantonales et régionales pour un montant de CHF 220'816.06 ; elles représentent un peu moins de la moitié de la perte prévue, soit le 46.78%.

M. Thierry Moret rappelle quelques exemples de charges régionales :

- les Cycles d'orientation de Bulle, la Tour-de-Trême et Riaz (un 4^{ème} CO dès certainement 2030) ;
- les EMS ;
- Option Gruyère, association pour la culture, l'enfance et la jeunesse ;
- ...

Concernant les recettes et surtout les impôts, nous avons été prudents, mais nous avons tout de même planifié des rentrées fiscales supplémentaires liées aux nouvelles constructions dans le village. Le Conseil communal a également pris les mesures nécessaires afin de limiter les coûts pour lesquels il exerce une influence.

En fonction de ce budget déficitaire, la commission financière a recommandé au conseil communal d'envisager une hausse d'impôts pour l'année 2025. Le Conseil communal ne souhaite pas le faire immédiatement. Il désire prendre un peu de recul et analyser les résultats des comptes 2024 afin de voir quelles seront les rentrées fiscales à la suite de l'augmentation de population de ces derniers mois et des prochains 12 mois.

Nous signalons également que pour le budget 2025, aucun montant n'a été planifié pour le centre sportif régional qui devrait voir le jour d'ici peu. La part communale devra être versée depuis 2026 selon les informations en notre possession.

Si la situation concernant les recettes fiscales ne devait pas s'améliorer très nettement d'ici une année, la hausse de l'impôt communal serait certainement une évidence à court terme.

Généralités	
1	Traitement du personnel : une augmentation de traitement de 1 palier selon l'échelle de traitement du personnel de l'état. Cependant, aucune compensation du renchérissement n'a été budgétisée selon la décision du Conseil d'Etat d'octobre 2024. Engagement d'un employé pour un 70% à l'édilité et un 30% à la déchèterie.
2	Energie : baisse annoncée de 8 à 10 % du prix de l'électricité.
3	Amortissement : charge financière estimée selon les investissements budgétisés pour 2024.

Compte et désignation	Charges	Revenus
0 Administration	• Acquisition d'un nouveau programme de gestion des poursuites. • Acquisition d'un nouveau programme WEDO pour la gestion des séances du Conseil communal. • Augmentation des coûts pour les prestations de tiers DIGI-FR : selon le rapport de l'ACF, ce montant s'élèvera à CHF 3.-/habitant.	

Compte et désignation		Charges	Revenus
1	Ordre public	Aucune remarque particulière.	
2	Formation	Augmentation des frais de transports scolaires en raison du déménagement de plusieurs salles de classe dans l'école provisoire de Pont-la-Ville durant les travaux de rénovation de l'école de La Roche.	
	Bâtiment scolaire	Augmentation des frais de nettoyages de l'école provisoire à Pont-la-Ville.	
	AES	Augmentations diverses dues à la fréquentation en hausse.	
3	Culture, sport et loisirs	78% des frais d'Option Gruyère ventilés dans ce chapitre.	
	Sentiers	- Frais supplémentaires pour l'entretien courant des sentiers et la réfection du chemin du Gîte d'Allières. - Les frais financiers pour, la participation à l'aménagement de vestiaires FC/HC ainsi que pour la participation à l'assainissement eaux usées buvette du FC se sont terminés en 2024.	
4	Santé	Frais financiers des EMS du district (en 2025, Pringy, la Sionge et Sorens).	
5	Social	- Des montants ont été budgétisés pour l'aide au démarrage d'une école maternelle à La Roche et pour la participation communale aux frais de garde. - Participation à Option Gruyère (22% pour l'enfance et la jeunesse). - Soutien à la crèche Tsamala. - En raison du départ à la retraite de Madame Myriam Clément, responsable du Service des curatelles, quelques frais supplémentaires sont prévus pour la passation de pouvoir.	
6	Trafic et télécommunication	- En compensation du départ du Spécialiste incendie, occupé à temps partiel au service de l'édilité, afin de respecter les règles régissant le service de piquet, un employé supplémentaire a été engagé. Il sera affecté à 70% à l'édilité et à 30% à la déchetterie. - Augmentation des frais d'entretien courant des routes. - Etape supplémentaire pour l'assainissement de l'éclairage public (CHF 36'000.-).	

		• Nouveau contrat avec l'entreprise de déneigement. En revanche, la Route de la Berra est reprise par le canton. • Nouveau système pour les cartes journalières : seules les cartes achetées sont facturées à la commune.	
Compte et désignation		Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	• Des montants supplémentaires sont prévus pour un avis hydrogéologique et la réfection des sources de la Gormande à Léon.	• Vente d'eau potable, taxe d'utilisation à l'eau usée et déchetterie : estimation de l'impact dû à l'augmentation de la population.
8	Economie	• Augmentation prévue pour l'entretien des chemins forestiers.	• Chalet de La Berra : participation à l'investissement pour les installations d'eau potable du chalet de La Berra, comptabilisé au service des eaux.
9	Finances et impôts	• Gîtes et parchets : augmentation prévue pour l'entretien des chemins d'accès.	• Un montant supplémentaire de CHF 120'000.- a été budgétisé pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques en prévision de l'augmentation de la population. • Concernant la part à l'impôt cantonal pour les véhicules à moteur, une augmentation de 4,9 % a été annoncée par l'OCN.

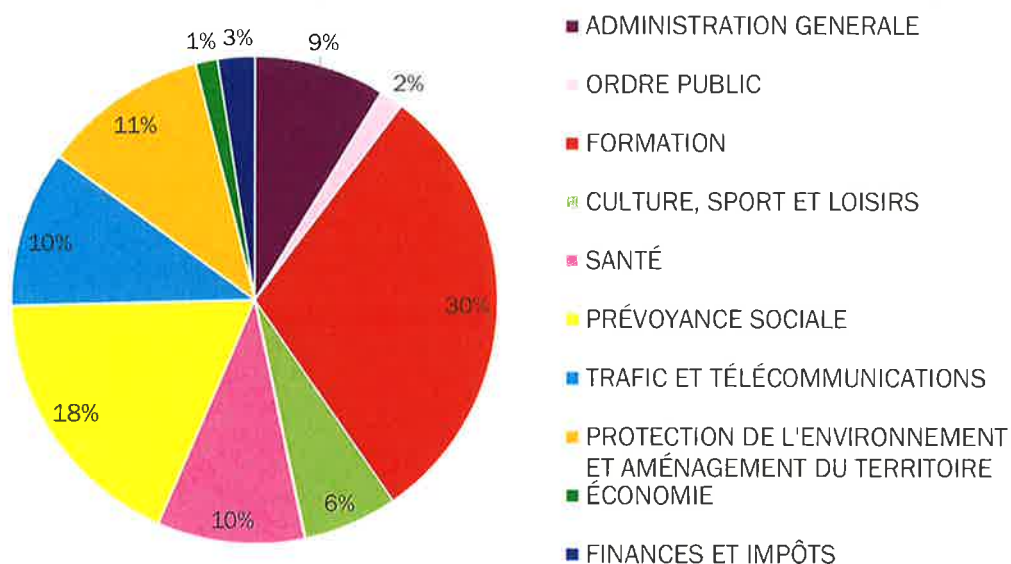
Récapitulatif du budget de fonctionnement 2025

Le budget de fonctionnement 2025 de la commune de La Roche présente une perte de CHF 471'959.59 pour un total de charges de CHF 9'457'748.13 et CHF 8'985'788.54 de revenus.

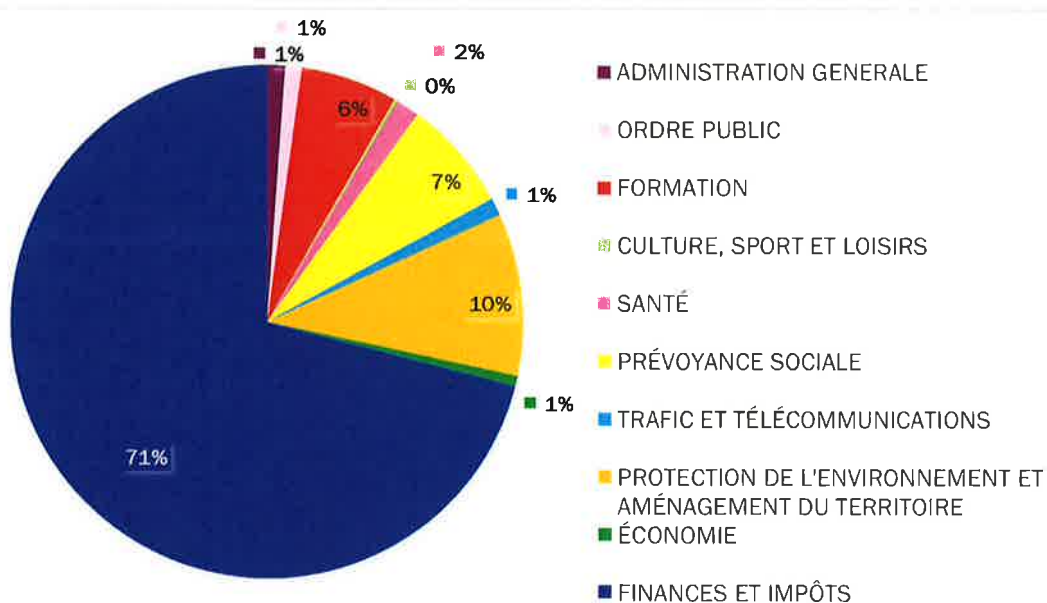
Répartition des charges et des produits

M. Thierry Moret présente la planification financière afin de constater la répartition des charges par dicastère.

Ce graphique démontre que les principales charges concernent l'enseignement et la formation et les affaires sociales.



Ce graphique démontre que les principaux revenus concernent les finances et les impôts.



Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2025.

4.1.2 Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2025 et a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Malgré un excédent de charges, nous avons pu constater que les coûts sont bien maîtrisés et réalistes. Toutefois, nous rendons attentive l'assemblée communale sur l'augmentation des charges liées. Cette hausse des charges engendrera vraisemblablement dans les années à venir une hausse des impôts.

La commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement 2025 par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la commission financière pour la lecture de son rapport et précise que le budget de fonctionnement sera voté au point 4.4 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2025 ».

4.2 Budget d'investissement 2025

M. Bertrand Gaillard donne la parole à chaque conseiller communal en charge du dicastère auquel l'investissement est lié ainsi qu'à **M. Thierry Moret** pour le résumé.

M. Bertrand Gaillard présente à l'assemblée communale **M. Lucien Decollogny**, nouveau conseiller communal, qui aura la tâche de présenter deux investissements.

4.2.1 Réfection de la route du Belvédère étape 3 et Route de L'Obermoos

M. Lucien Decollogny présente cet investissement. Comme annoncé en assemblée communale du 14 décembre 2023, les travaux de réfection de la Route du Belvédère 3ème étape, votés en 2022, ont été reportés en raison de soumissions largement supérieures au budget. Une nouvelle demande de crédit, qui annule les demandes précédentes, est présentée à l'assemblée communale pour cet objet.

Route du Belvédère - Etape 3

Chaussée

- Réfection de la route sur toute la longueur, 530 mètres
- Fraisage de la couche de roulement et concassage du coffre existant
- Stabilisation complète du coffre
- Réglage de la forme brute
- Couche de réglage
- Revêtement monocouche pour couche de roulement

Le nouveau revêtement reprendra les pentes et les dévers de l'existant avec un reprofilage de la route lorsque l'évacuation des eaux n'est pas adéquate.

Canalisations

- Réparation ponctuelle des défauts
- Nettoyage, fraisage et évacuation du calcaire
- Reconstruction des tronçons T-16, T-17 et T-18

Route de L'Obermoos

Chaussée

- Réfection de la route sur toute la longueur, 110 mètres. Elargissement de la chaussée à 3 mètres
- Construction d'un complément du coffre existant d'environ 50 cm de chaque côté de la route
- Couche de réglage
- Revêtement monocouche

Le nouveau revêtement reprendra les pentes et les dévers de l'existant avec un reprofilage de la route lorsque l'évacuation des eaux n'est pas adéquate.

Canalisations

- Déplacement de la grille 63 et réduction de l'angle de raccordement entre les deux collecteurs.

Coût de l'investissement 2024	CHF	465'000.00
Subvention cantonale attendue	CHF	100'320.00
Subvention fédérale attendue	CHF	150'480.00
Coût à charge de la Commune	CHF	214'200.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	4'284.00
Amortissement ordinaire	2.50 %	CHF	5'355.00

M. Bertrand Gaillard précise que ce nouveau crédit remplace celui de CHF 255'000.- voté en 2022. La différence entre l'ancien et le nouveau crédit pour un seul tronçon n'est pas grande mais il était nécessaire de respecter la légalité concernant les soumissions rentrées.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2025 pour la réfection de la route du Belvédère 3^{ème} étape.

Au vu des informations reçues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection de la 3^{ème} étape de la route du Belvédère et de la route de l'Obermoos pour un montant de CHF 465'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 77
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

4.2.2 Réfection de la route communale de la Brèteneire – Partie supérieure

M. Lucien Decollogny présente l'investissement qui a pour objet la réfection de la partie supérieure de la route communale de la Brèteneire.

Depuis la rupture de la conduite d'eau communale intervenue le 26 juillet dernier, des déformations sont apparues sur la route de quartier de la Brèteneire partie supérieure.

Il est prévu une réfection de la chaussée existante pour la pose d'une couche de roulement sur une longueur d'environ 260 mètres comprenant les travaux principaux suivants :

- Renforcement du bord de chaussée selon besoins
- Reprise du coffre existant sur une épaisseur de ~10 cm
- Fraisage des surfaces déformées
- Mise en place d'une planie
- Pose d'une couche de roulement
- Curage, fraisage et contrôle vidéo des canalisations existantes
- Sondages et essais de plaques
- Travaux de géomètre
- Honoraires ingénieurs

Coût de l'investissement 2024	CHF	120'000.00
Subvention cantonale attendue	CHF	0.00
Subvention fédérale attendue	CHF	0.00
Coût à charge de la Commune	CHF	120'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	2'400.00
Amortissement ordinaire	2.50 %	CHF	3'000.00

Questions/remarques

M. Joël Brodard demande si la rupture de la conduite est couverte par une assurance ? **M. Bertrand Gaillard** répond que la commune n'est pas assurée pour ce genre de dégât à nos propres infrastructures mais notre assurance financerait des dommages causés à des tiers. Il précise que la commune profite de la dernière construction du quartier pour refaire la route sur laquelle il n'y a jamais eu de tapis de finition. La commune souhaitait également profiter des travaux à la Route du Belvédère pour effectuer ceux-ci situés dans le même secteur.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, M. Christophe Bapst, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2025 pour la réfection de la partie supérieure de la route communale de la Brèteneire partie supérieure.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection de la partie supérieure de la route communale de la Brèteneire pour un montant de CHF 120'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION :	77
CONTREPARTIE :	0
ABSTENTION :	0

4.2 Résumé du budget global des investissements

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						
1	ORDRE PUBLIC						
	FORMATION						
2		731'654.90		4'069'000.00		6'000'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	33'026.60					
4	SANTÉ						
5	PRÉVOYANCE SOCIALE						
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	749'693.40	79'166.00	380'000.00		1'412'060.00	568'976.00
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	118'779.64	76'223.28	1'710'500.00	1'247'374.00	1'689'500.00	1'247'375.00
7	ÉCONOMIE						
8		284'168.33	134'753.02	1'437'000.00	1'317'080.00	1'312'300.00	682'700.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	366'285.10	1'993'465.67	714'000.00		1'100'000.00	
TOTALISATION		2'283'607.97	2'283'607.97	8'310'500.00	2'564'454.00	11'513'860.00	2'499'051.00
Résultat					5'746'046.00		9'014'809.00

M. Thierry Moret annonce que plusieurs investissements antérieurs sont reportés. Le fait est surtout dû aux retards des administrations fédérales et cantonales ou de nos mandataires.

Comptes			Commentaires
2	Enseignement	2170	Le montant de CHF 6'000'000.- concerne l'école.
6	Transport et communications	6150	Report d'un montant pour la mise en conformité des arrêts de bus.
		6150	Réfection de la route du Belvédère - Etape 3
		6150	Report du montant pour l'aménagement du trottoir secteur Les Papayes
		6150	Réfection route de la Bréteneire partie supérieure
		6150	Dans les revenus, il s'agit de toutes les subventions fédérales et cantonales qui sont attendues pour les différents investissements.
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7410	Report du montant pour les eaux de ruissellement concernant le Zible 1 et 2. Dans les revenus, il s'agit d'un report des subventions fédérales et cantonales attendues pour les eaux de ruissellement.
8	Economie	8180	Report du montant pour le projet de réfection du chemin de La Richerne, y compris les subventions attendues.
		8180	Report du montant pour le projet de réfection du chemin du Grand Pra, y compris les subventions attendues.
9	Finances et impôts	9630	Report du montant pour le projet de réfection du bâtiment du Pelevuit.

4.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2025

Rapport de la Commission financière

Au vu des diverses informations reçues, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de l'ensemble du budget de fonctionnement 2025 et le budget d'investissement 2025 par l'assemblée communale.

Approbation du budget de fonctionnement 2025

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2025, vote à mains levées :

APPROBATION : 77
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Approbation du budget d'investissement 2025

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget d'investissement 2025, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 77
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

5. Modification des statuts de la Corporation Berra-Gibloux

M. Bertrand Gaillard donne la parole à **M. Xavier Brodard**, Conseiller communal et Président de la Corporation Berra-Gibloux.

La Corporation Berra-Gibloux propose une modification de ses statuts adoptés le 5 juillet 2017. Ces modifications ont été acceptées par l'assemblée des délégués qui a eu lieu le 14 novembre 2024 à Sorens.

Comme il s'agit de modifications qui touchent le résultat financier, celles-ci sont également soumises à l'approbation de chaque législatif communal.

Modification n° 1

Afin d'avoir la possibilité de mettre en réserve des excédents de produits, elle propose de modifier l'article 10 comme suit :

Ancienne teneur :

Art. 10 Attributions lettre g)

¹L'assemblée :

g) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24 ;

Nouvelle teneur :

Art. 10 Attributions lettre g)

¹L'assemblée :

g¹) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24

g²) en cas de résultat financier positif, l'assemblée a la possibilité d'attribuer tout ou partie du bénéfice aux réserves.

M. Xavier Brodard précise que la Corporation le pratiquait déjà avec l'alinéa g¹) mais cette précision permet d'être clair vis-à-vis de toutes les communes.

Modification n° 2

Ancienne teneur :

Art. 32.² : La limite d'endettement est fixée à

- a) 1'000'000.-- francs pour les frais d'investissements ;
- b) 300'000.-- francs pour le compte de trésorerie

Nouvelle teneur :

Art. 32.² : La limite d'endettement est fixée à

- a) **3'000'000.--** francs pour les frais d'investissements ;
- b) 300'000.-- francs pour le compte de trésorerie.

Les statuts actuels prévoient pour les frais d'investissement une limite d'endettement fixée à CHF 1'000'000.-. Afin de pouvoir emprunter auprès des banques (contrainte légale), la Corporation Berra-Gibloux doit passer sa limite d'endettement à CHF 3'000'000.-, de manière à pouvoir construire un nouveau centre forestier.

L'équipe forestière est actuellement basée aux Petits Prarys sur les hauts de Marsens. Ces locaux sont vétustes (sans eau chaude) et ne sont pas du tout prévus pour une équipe forestière. Les gardes ont leur bureau à Hauteville, le secrétariat se fait à Sorens et le local à carburant se situe à Riaz. La totalité du loyer annuel s'élève actuellement à CHF 25'000.-.

Pour l'instant, le projet a uniquement fait l'objet d'une enquête préalable, suite à laquelle les retours sont plutôt positifs. La Corporation est toujours en discussion avec la commune de Marsens concernant les modalités en lien avec le terrain. Malgré plusieurs démarches effectuées concernant des terrains affectés en zone industrielle et artisanale, aucun terrain n'a malheureusement été trouvé. La loi forestière autorise de bâtir en forêt sous certaines conditions. Les coûts du futur Centre forestier sont estimés à environ CHF 2'800'000.-, des subventions attendues sont estimées à environ CHF 600'000.-, échelonnées sur plusieurs années. Les coûts annuels des amortissements et intérêts sont évalués pour l'heure à CHF 75'000.-.

Les comptes de la corporation depuis ses débuts en 2018 ont toujours dégagé des bénéfices, notamment pour 2023 → CHF 188'000.-, pour 2022 → CHF 487'000.- et pour 2021 → CHF 207'000.-.

A noter qu'en 2021 la Corporation a reversé la somme de CHF 100'000.- aux communes, soit CHF 27'000.- à la commune de La Roche.

A l'heure actuelle, les coûts du futur centre forestier sont complètement absorbables par la Corporation.

La création d'un centre permettrait de tout réunir sous un même toit, gagner en efficience et offrir un lieu de travail digne de ce nom au personnel.

Le risque pour les communes ne change pas par rapport à avant. Il faudrait que la Corporation fasse des déficits à répétition et que les communes doivent couvrir ceux-ci. Pour la commune de La Roche, cela représenterait 27%.

Avant la fusion de 2018, la commune de La Roche payait déjà une participation à la Corporation Berra qui se montait entre CHF 15'000.- et 25'000.-.

L'investissement du futur centre forestier sera certainement voté en 2025 par l'assemblée des délégués. Des garde-fous existent puisque le comité est composé d'un membre par commune puis un délégué par commune pour les assemblées. Le délégué ne peut pas être le membre du comité. Le membre du comité perd sa voix lors de l'assemblée. Une double majorité est prévue, à la majorité des surfaces et des communes et ce, sous la surveillance de l'Etat de Fribourg.

Le Conseil communal de La Roche recommande à l'assemblée communale d'accepter la modification des statuts afin de permettre à la Corporation Berra-Gibloux d'investir.

Questions/remarques

M. Antoine Gaillard demande si des subventions fédérales sont octroyées pour le Centre forestier ? **M. Xavier Brodard** répond que les subventions fédérales et cantonales attendues sont estimées à CHF 600'000.-. **M. Antoine Gaillard** considère que cette aide n'est pas énorme pour un projet à 3 millions et que la Confédération pourrait verser davantage. **M. Xavier Brodard** approuve cet avis en relevant que les subventions sont calculées par l'Etat de Fribourg et que le taux de subventionnement ne dépassera pas les 20-25%.

M. Louis Risse demande quelle est la plus-value pour le citoyen de La Roche ? **M. Xavier Brodard** répond qu'en comparaison avec un propriétaire privé, la commune doit légalement entretenir ses forêts. L'équipe forestière appartient à la Corporation Berra-Gibloux, donc aux communes et à l'Etat de Fribourg. La Corporation est composée de 10 EPT. L'équipe forestière bûcheronne, vend du bois et sécurise tous les lieux de délasserment. Lors de tempêtes, la Corporation intervient pour sécuriser les infrastructures, notamment les sentiers pédestres. La commune de La Roche ne peut pas être seule, elle est légalement contrainte de faire partie d'une Corporation. Il faudrait bénéficier de 600 hectares de forêt pour être indépendante. Les locaux actuels aux Petits Prarys se situent en zone agricole, ce qui n'est pas autorisé et les communes doivent montrer l'exemple. A l'époque, cet endroit avait été choisi par la Corporation Gibloux mais était provisoire. Il y a actuellement une pénurie de personnel forestier. C'est pourquoi un nouveau centre forestier serait aussi un atout pour garder le personnel. En effet, les conditions de travail seraient grandement améliorées en travaillant dans un cadre chaleureux, chauffé, équipé de sanitaires adéquats pour permettre au personnel de se doucher, de laisser sécher leurs habits et de réparer leurs machines.

M. Louis Risse demande quelles sont les compétences financières du Conseil communal sans passer en assemblée communale ? **M. Bertrand Gaillard** répond que la compétence du Conseil communal est de CHF 30'000.-. D'ailleurs, les communes ont accordé des compétences financières aux différentes associations intercommunales, telles que l'AIS (épuration), le RSSG (social, santé et vieillesse), le CO de la Gruyère, l'AISG (patinoires et les piscines). On se retrouve dans un schéma de regroupement car les communes ne pouvaient plus assumer individuellement ces prestations. **M. Bertrand Gaillard** rappelle qu'à l'époque, la commune n'avait plus d'équipe forestière et devait sous-traiter les travaux, ce qui était relativement onéreux. La stabilité de la Corporation a évité des déficits ces dernières années. La plus-value pour le citoyen est d'avoir un système équilibré.

M. Louis Risse relève que le budget 2016 ou 2017, lorsqu'on est entré dans la Corporation forestière, s'élevait à CHF 1,4 millions. En tenant compte de la future charge financière annuelle de CHF 75'000.-, cela signifie que l'amortissement va être fait sur 100 ans. Il estime qu'un investissement d'une association intercommunale devrait être amorti sur 25 ans. S'il calcule avec un investissement sur 25 ans, on arrive à CHF 210'000.- par année. En considérant que les charges liées sont toujours plus élevées, **M. Louis Risse** estime que c'est un investissement lourd sachant qu'on investit dans un bâtiment pour des gens qui travaillent en forêt pour leur permettre de rentrer le soir et sécher leurs habits. Pourquoi ne voterait-on pas les 27% d'investissement par la commune ? Une fois le bâtiment amorti, la Corporation pourra réinvestir jusqu'à 3 millions sans qu'il y ait de contrôle. **M. Xavier Brodard** contredit **M. Louis Risse** sur le fait qu'il n'y a pas de contrôle. Les contrôles se font par les Conseils communaux. Comme déjà évoqué précédemment, la Corporation est composée d'un membre par commune au sein du comité et d'un délégué. Les mots d'ordre du délégués sont précédemment décidés par le Conseil communal en connaissance des comptes et des budgets. **M. Xavier Brodard** réagit à la remarque de **M. Louis Risse** sur le 2016 ou 2017. Il ne s'agit pas des bons chiffres puisque la Corporation Berra-Gibloux existe depuis 2018. Actuellement, le chiffre d'affaires annuel de la Corporation se monte à CHF 2,2 millions.

Le fait de fixer la limite d'endettement à 3 millions permet de couvrir les 2,8 millions. Il n'est pas encore certain d'emprunter 2,8 millions, cela dépendra du moment où les subventions seront versées. La limite actuelle est fixée à 1 million mais cette dernière n'a pratiquement jamais été atteinte.

L'achat d'une grosse machine peut coûter jusqu'à CHF 500'000.-. Dans le cas où une telle machine devrait être changée et que la Corporation ne dispose à ce moment-là pas suffisamment de liquidité et que l'Etat ne souhaite pas accorder de crédit, elle doit avoir une certaine marge de manœuvre pour emprunter auprès d'une banque sans devoir passer en assemblée communale. Par exemple, la corporation a acheté 3 machines sans devoir passer en assemblée communale mais les Conseils communaux étaient au courant.

M. Louis Risse demande comment la Corporation va être concurrentielle par rapport à des entreprises privées en ayant eu connaissance des 5 dernières offres où les prix de la Corporation forestière étaient systématiquement deux fois plus chers ? D'ailleurs, il relève que la Corporation forestière invite les privés à demander d'autres offres. **M. Louis Risse** a toujours été un peu dubitatif face à ces Corporations forestières. Les Corporations forestières ne peuvent jamais travailler pour des entreprises privées. **M. Xavier Brodard** répond que le centre forestier ne sera pas uniquement pour le personnel mais tout sera regroupé au même endroit (secrétariat, bureau des gardes-forestiers, atelier, station de lavage).

M. Xavier Brodard passe la parole au garde-forestier, **M. Alexandre Magnin**, pour des explications complémentaires. **M. Alexandre Magnin** répond à la remarque de **M. Louis Risse** concernant la concurrence avec le secteur privé. Dans les années 2000 à 2018, il y avait un déficit couvert par les réserves. Depuis 2018, la gestion forestière pour le fonctionnement annuel de l'unité de gestion a coûté pour la commune de La Roche CHF 0.-. Au niveau du centre forestier, il est vrai qu'une grande surface est dédiée au dépôt pour l'équipe mais il y aura également une aile dévolue au stockage des plaquettes forestières, soit un outil de production. Il s'agit d'une efficacité et d'un atout supplémentaire pour assurer la livraison de deux centrales de chauffe, une à La Roche et l'autre à Gumefens. Actuellement, la Corporation ne peut pas répondre à cette demande.

M. Xavier Brodard revient sur la remarque relative à l'amortissement. Il confirme que l'amortissement est prévu sur une durée de 50 ans. Le coût du Centre forestier à 2,8 millions est un prix estimatif et sera peaufiné lors des soumissions. Le but est de réduire un maximum les coûts. En cas de dépassement, la Corporation peut envisager la solution de reporter ou annuler le hangar à copeaux.

M. Philippe Hayoz relève que l'augmentation de la limite d'endettement est en lien avec le projet de Centre forestier. Une fois le bâtiment réalisé, subventionné et amorti, il demande si la limite va revenir à 1 million ? **M. Xavier Brodard** répond que cela n'a pas été discuté mais que la Corporation pourrait l'envisager. La durée d'amortissement étant de 50 ans, la discussion aura lieu dans longtemps. **M. Philippe Hayoz** demande pour quelle raison la Corporation ne prévoit-elle pas tout de suite ? **M. Xavier Brodard** répond que la Corporation aurait dû fixer une limite à 3 millions lors de l'élaboration des statuts. **M. Philippe Hayoz** relève que la Corporation aura une autonomie financière de 3 millions une fois que le bâtiment sera amorti. **M. Xavier Brodard** confirme la remarque mais précise que cela ne signifiera pas qu'elle va réinvestir jusqu'à 3 millions même si elle en a la possibilité.

M. Joël Brodard demande combien de communes font partie de la Corporation Berra-Gibloux ?
M. Xavier Brodard répond que la Corporation Berra-Gibloux comprend 9 communes et l'Etat de Fribourg, soit 10 représentants (Pont-la-Ville, La Roche, Hauteville, Corbières, Riaz, Marsens, Sorens, Echarlens, Pont-en-Ogoz). La plus grande partie forestière est sur la commune de La Roche (27%) et la seconde Corbières.

Préavis de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son préavis.

Au vu des diverses informations reçues, nous émettons un préavis favorable pour l'adoption des nouveaux statuts de la Corporation Berra-Gibloux.

La Commission informe l'assemblée que l'endettement de 3 millions présente un risque pour la commune. En effet, si à l'avenir la Corporation devait faire des déficits, la commune devrait combler ce déficit et assumer les crédits d'investissements à hauteur de 27 %. Pour finir, la Commission aurait voulu laisser la limite d'endettement à 1 million et plutôt inscrire un nouveau point dans les statuts qui dirait « La Corporation peut s'endetter à hauteur de l'investissement à condition que les comptes de l'année précédente le permettent et que l'assemblée de la Corporation le vote à la double majorité ».

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière pour son préavis. Il annonce qu'il n'est pas possible d'apporter une modification aux statuts car ils ont déjà été approuvés par l'assemblée des délégués. Le Conseil communal recommande à l'assemblée communale d'accepter la modification des statuts.

Approbation

M. Bertrand Gaillard demande à l'Assemblée communale si elle approuve la modification des statuts de la Corporation Berra-Gibloux, vote à mains levées :

APPROBATION : 50
CONTREPARTIE : 9
ABSTENTION : 18

6. Gouvernance communale

6.1 Conseil général

A la suite de l'acceptation d'une proposition lors de l'assemblée communale du 21 mai 2024, le Conseil communal met au vote la question suivante :

L'assemblée communale accepte-t-elle de soumettre au vote la mise en place d'un Conseil général ?

Si l'assemblée accepte, une votation populaire sera organisée dans un délai de 180 jours suivant la décision. Le vote aura lieu en même temps qu'une prochaine votation fédérale, soit le 18 mai 2025.

En cas d'acceptation, le Conseil général débiterait lors de la législature 2026-2031. Le nombre de Conseillers généraux est défini par l'article 27 al. 1 de la Loi sur les communes fribourgeoises (LCo). Le Conseil communal proposera au vote un Conseil général de 30 membres.

Une séance d'information à la population sera organisée parallèlement à l'envoi du matériel de votation. Le Conseil communal vous communique la liste des Conseils généraux déjà en place dans le district de la Gruyère :

Commune	Nombre d'habitants au 31.12.2023	Nombre de Conseillers généraux
Bulle	26'749	50
Charmey	2'665	30
Riaz	2'890	30
Vuadens	2'556	30

Comme l'assemblée va, par ce vote, acter un changement important, le Conseil communal rend attentive la population sur quelques avantages et inconvénients d'un Conseil général (liste succincte car le débat devra se faire dans le cadre de la votation).

Avantages	Inconvénients
- Regain d'intérêt pour la chose publique car 30 personnes sont impliquées de manière plus active. - Analyse plus approfondie des dossiers. - Le Conseil général comme tremplin pour intéresser de futurs Conseillers communaux. - Eviter les décisions en force sous l'émotion, ce qui permet de garantir une certaine stabilité. - Le Conseil général sert à la fois de contrôle et de soutien au Conseil communal. - Le Conseil général est une force de proposition pour relayer les besoins de la population. Le Conseil communal n'est plus en obligation de répondre à chaque demande de manière individuelle.	- Perte de participation citoyenne directe : Une assemblée communale permet à chaque citoyen de s'exprimer et de participer activement aux décisions. - Risque de cumuler les études pour justifier et lancer un projet. - Augmentation de la charge administrative globale. - Risque de perdre le pragmatisme du Conseil communal qui travaille sur le terrain. - Charges financières plus élevées. - Manque de transparence : Les décisions prises par un Conseil général peuvent être perçues comme moins transparentes ou moins démocratiques que celles issues d'une assemblée ouverte où chaque participant peut exprimer son opinion et voter.

Questions / Remarques

M. Stéphane Risse communique à l'assemblée communale la prise de position suivante :

Mesdames, Messieurs,

Ce soir, nous pouvons décider si oui ou non nous voulons un vote populaire représentatif de la population de La Roche pour savoir si nous souhaitons dans notre futur un Conseil général pour diriger notre village ou pas. Pour ma part, il est clair que ce soir nous devrions voter oui. Pourquoi ? Si nous votons oui ce soir, cela ne veut pas dire que la votation populaire du 18 mai sera positive mais au moins jusque-là nous nous engagerons, le PLR de la rive droite, le groupe citoyens en collaboration avec les autorités communales, à organiser une ou plusieurs séances informatives pour répondre à toutes vos questions. Après ceci, chaque citoyen pourra décider en toute connaissance de cause si oui ou non il veut ou il ne veut pas ce nouveau système de gouvernance.

La population a pu lire dans l'Expression Villageoise les avantages et inconvénients d'un Conseil général par rapport au Conseil communal. Pour ma part, les points positifs sont beaucoup plus convaincants que les points négatifs, ceci n'engage que moi et notre groupe de travail bien-sûr.

Après avoir pris plusieurs renseignements dans les villages où le Conseil général a été mis en place ces dernières années, il en ressort que ce n'est pas facile au départ. Par contre, dès que les tâches de chacun sont clairement définies et que chaque membre connaît son rôle, il semblerait que ce système de gouvernance n'est plus remis en cause. A ma connaissance, aucun village qui a mis en place un Conseil général n'a émis le souhait de revenir en arrière.

N'oubliez pas aussi que, dans le futur, la rive droite du Lac de la Gruyère risque d'être une commune unique et que, si nous avons déjà un Conseil général fonctionnel, nous aurons certainement un avantage.

Après ces quelques mots, je conseille à l'assemblée communale de soutenir la proposition de soumettre au vote populaire la mise en place d'un Conseil général pour le village de La Roche. Si nous votons oui ce soir, tous les citoyens seront appelés à voter pour ou contre la mise en place d'un Conseil général le 18 mai 2025 lors d'une votation fédérale.

Merci pour votre attention.

Lorsqu'on voit une belle assemblée comme ce soir, **M. Antoine Gaillard** est d'avis que c'est beaucoup plus représentatif pour les décisions communales que de fixer 30 membres pour décider toutes les dépenses et les recettes de la commune. N'ayant pour l'instant pas 2'000 habitants, il estime qu'il est beaucoup trop tôt pour mettre en place un Conseil général. C'est pourquoi, il demande à l'assemblée de refuser ce vote.

M. Antoine Gaillard demande un vote à bulletin secret.

Décision sur la demande de vote au scrutin secret

Conformément à l'article 18 de la Loi sur les communes fribourgeoises (LCo), le vote au scrutin secret doit être admis par le cinquième des membres présents. C'est pourquoi, **M. Bertrand Gaillard** demande à l'assemblée communale si elle accepte de voter au scrutin secret le point 6.1 concernant la mise en place d'un Conseil général, vote à mains levées :

APPROBATION : 24

Au vu du résultat, le point 6.1 est voté à scrutin secret. Les scrutateurs procèdent à la distribution des bulletins de vote. Les bulletins sont ensuite recueillis et le dépouillement est assuré par les scrutateurs.

M. Bertrand Gaillard annonce que le Conseil communal ne donnera pas de mot d'ordre puisqu'il n'a pas à choisir son législatif. Il a décidé que chaque Conseiller voterait librement comme citoyen et non sur le principe de la collégialité. M. Le Syndic s'abstiendra de voter afin d'éviter qu'en cas d'égalité, sa voix compte deux fois.

Résultat du vote au scrutin secret

M. Bertrand Gaillard annonce les résultats du vote au scrutin secret concernant le point 6.1, dont la question est la suivante : « *Acceptez-vous de soumettre au vote la mise en place d'un Conseil général ?* »

APPROBATION : 30
CONTREPARTIE : 45
ABSTENTION : 2

6.2 Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031

Pour la prochaine législature 2026-2031, le Conseil communal propose de maintenir 7 membres au sein de l'exécutif, ceci au regard de la répartition harmonieuse des dicastères actuels.

Le Conseil communal estime que la fonction devrait être rendue plus attractive, notamment en revalorisant la rémunération en fonction des risques encourus. Cela permettrait aux Conseillers d'adapter plus facilement leur situation professionnelle et de mieux gérer les exigences de leur engagement en tant que miliciens. En effet, actuellement, si un membre de l'exécutif diminue son pourcentage pour assurer sa fonction de conseiller, il n'est pas assuré par la commune au niveau des assurances.

Le règlement d'organisation du Conseil communal et sa rémunération étant de la compétence de l'organe exécutif, ils seront transmis pour information à la Commission financière avant la fin de la législature actuelle.

Approbation

M. Bertrand Gaillard demande à l'Assemblée communale si elle accepte de maintenir 7 membres au sein de l'exécutif pour la législature 2026-2031, vote à mains levées :

APPROBATION : 77
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

7. Divers

7.1 Agrandissement et rénovation de l'école

M. Gionata Carmine annonce que le chantier a démarré au mois de septembre dernier. Les travaux avancent bien et l'échéancier est pour l'instant respecté. Les travaux d'agrandissement de la nouvelle partie ont aussi commencé. Il est prévu que l'école soit terminée à la fin de l'année scolaire 2025-2026 afin que les élèves puissent intégrer le nouveau bâtiment lors de la rentrée scolaire d'août 2026. A la suite de l'enregistrement des soumissions, il s'avère que le montant est un peu plus élevé que budgétisé mais le Conseil communal travaille pour essayer de diminuer certains coûts, notamment dans les aménagements extérieurs et reste confiant pour que le budget soit respecté.

7.2 Arrêts de bus

M. Bertrand Gaillard annonce que l'aménagement des nouveaux arrêts de bus aurait dû commencer l'automne dernier. L'Etat de Fribourg, maître d'ouvrage, a pris du retard et les travaux devraient débuter en automne 2025.

7.3 Commissions communales

M. Bertrand Gaillard tient à remercier toutes les personnes qui travaillent au sein des commissions communales, à savoir la commission financière, la commission d'aménagement, la commission seniors, la commission des naturalisations et la commission de l'énergie. Afin de valoriser leur travail, il propose que chaque commission présente à la population dans la prochaine Expression Villageoise et lors de l'assemblée des comptes au printemps 2025, un rapport d'activités.

7.4 Questions et remarques de l'assemblée communale

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque dans les divers.

M. Bertrand Gaillard remercie l'assemblée communale pour son attention et souhaite à toutes et tous un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la séance.

Fin de la séance à 21h30.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

